



S A I S O N 2020/2021

**INSCRIPTION PRIORITAIRE UNIQUEMENT POUR RENOUVELER VOTRE (vos) ATELIER(s) de 2020-2021
AVANT LE 5 AOUT 2020**

(1 bulletin par personne si inscription de plusieurs anciens adhérents 2019-2020)

Nom :Prénom :Né(e)le :

Adresse :

Code Postal et Ville.....

E-mail (indispensable pour infos importantes) :

☎ Domicile : ☎ Bureau : ☎ Portable :

ATELIER : JOUR : HEURE :

ATELIER : JOUR : HEURE :

**Adhésion annuelle à choisir :AI.(Adh.individuelle)8 € ou A.F.Adh.(familiale)15 € ou AS(Adh.soutien)20 €
+ Paiement Cotisation Atelier(s) (voir tableau des tarifs ci-dessous).**

Les tarifs des ateliers sont consultables sur le site de la fontaine <https://www.lafontaine-brie.fr/>

PLUSIEURS POSSIBILITES DE REGLEMENT : a) OU BIEN b) OU BIEN c)

a) 1 seul chèque : **tarif saison** € + A.I ou A.F ou A.S€ - réduction* € = **total**€

b) 2 chèques séparés à nous remettre ensemble lors de votre inscription :

1^{er} **verst** (voir sommes ci-dessous) € + A.I ou A.F ou A.S .. €- réduction*€ = **total** €

2^{ème} **verst** (voir sommes ci-dessous)€ = **total**€

c) pour les jeunes Briards joignant leur Ticket Jeunes :

1 seul chèque : **tarif saison** .€ – **47 €** + A.I ou A.F ou A.S€ - réduction*€ = **total**€

* **réduction 15 €** à partir de votre 2e atelier ou bien à partir 2^e pers de la famille (adh familiale) si vous-même pratiquez déjà un atelier

☑ **A retourner** à la fontaine, place Moutier, 77170 Brie Comte Robert **avant le 5 AOUT 2020**: **coupon rempli et signé + votre règlement à l'ordre de la fontaine + votre Ticket jeunes + 1 justif. de domicile pour les Briards + Certificat médical de non contre-indication pour Gym et Danse + charte des adhérents signée (obligatoire)**

Le2020, Signature **OBLIGATOIRE**

Charte des adhérents
Pour prévenir les risques de propagation du Covid-19

Cette charte reprend les préconisations édictées par les ministères compétents en matière de sécurité et de santé au travail, qui sont les autorités habilitées en matière de recommandations sanitaires. Elles prennent en compte la situation sanitaire à la date de leur rédaction, et elles devront être adaptées en cas d'évolution de cette situation.

Mesures à respecter dans l'enceinte de La fontaine :

- Les règles de distanciation (1 mètre minimum).
- Les gestes barrières :
 - Se laver très régulièrement les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique
 - Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir jetable
 - Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
 - Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Gel hydroalcoolique personnel et masque obligatoire dans l'enceinte de La fontaine
 - Utilisation du gel hydroalcoolique avant de rentrer dans la salle
 - Les masques ne doivent pas être jetés dans les poubelles. Ils doivent être conservés par l'adhérent. La fontaine ne prend pas en charge la filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés
- Respecter scrupuleusement les horaires des cours (pour éviter les croisements de personnes)
- Pas de regroupement dans la cour et les espaces réduits (escalier, mezzanine)
- Attendre la venue des animateurs dans la cour
- Les parents ainsi que le public extérieur (amis, famille) ne sont pas autorisés dans les salles
- Le sens de circulation lorsque cela est possible (Potomak, Grande salle 1^{er} étage)
- Les consignes affichées dans l'enceinte
- En cas d'apparition de symptômes évocateurs de la maladie Covid-19 (fatigue, fièvre, douleurs musculaires, toux...), l'adhérent doit rester chez lui, éviter les contacts, et appeler un médecin (son médecin traitant, un médecin en téléconsultation ...)

Les animateurs de La fontaine peuvent exclure les personnes qui ne respectent pas les mesures pour prévenir les risques de propagation du Covid-19.

A Brie-Comte-Robert le :

Nom et signature de l'adhérent
Signature des parents pour les mineurs